

DELIBERATION N° 25/2020
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 23 juillet 2020

Sous la présidence de M. ROULOT Eric, Maire

Présents : M.ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOUI, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAMBA.

Excusés et ont donné procuration : M. PROD'HOMME à Mme GOMEZ, Mme LE ROUX à M. FLORIN, Mme BOULET à Mme EL HAJOUI, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN, Mme SAINT-AMAUX à M. BOUTRY.

Secrétaire de séance : Mme NAZEF.

DIRECTION FINANCIERE

Objet : Affectation définitive des résultats de l'exercice 2019 – Budget Ville

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'affectation des résultats de l'exercice 2019 est définitive puisque les résultats de clôture des sections d'exploitation et d'investissement de la commune sont en adéquation parfaite avec ceux du comptable public. Il n'y a donc pas lieu de procéder à une affectation provisoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur l'affection des résultats,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 24 voix pour et 9 voix contre (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

➤ D'affecter définitivement les résultats du Compte Administratif 2019 comme suit :

BUDGET VILLE	Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultats de l'exercice 2019	Résultats de clôture de l'exercice 2019
Investissement	131 757.22 €		- 1 107 882.02 €	- 976 124.80 €
Fonctionnement	1 196 008.36 €	1 000 000 €	596 443. 51 €	792 451.87 €



Cette somme correspond au versement fait en 2019 sur la section d'investissement et vient en déduction de 1 196 008.36€

✓ Affectation définitive des résultats du compte administratif 2019 au Budget Ville 2020 :

- <u>Dépenses d'investissement</u> c/001 – Déficit antérieur reporté VILLE	976 124.80 €
- <u>Recettes d'investissement</u> c/1068 – excédents de fonctionnement capitalisés	300 000.00 €
- <u>Recettes d'exploitation</u> c/002 – excédent antérieur reporté VILLE	492 451.87 €

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.



Pour le Maire empêché,
Le premier adjoint,

D. NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Affectation définitive des résultats de l'exercice 2019 du Budget VILLE

Date de transmission de l'acte : 30/07/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 30/07/2020

Numéro de l'acte : DELIB-25-2020 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20200723-DELIB-25-2020-DE

Date de décision : 23/07/2020

Acte transmis par : Francine LIENHARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
